

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE- WHITTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT NO 2020-06

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO 2020-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ARCHITECTURE ET L'APPARENCE EXTÉRIEURE DES CONSTRUCTIONS, est entré en vigueur le 9 mars 2021.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 1^{er} février 2021 et a fait l'objet d'une consultation publique le 11 janvier 2021, précédée d'une consultation écrite du 4 décembre 2020 au 11 janvier 2021, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 2020-06 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Sainte-Cécile-de-Whitton, ce 26 mars 2021.

Nicole Domingue
Directrice-Générale / Secrétaire-trésorière